

AR Prefecture

016-211602008-20240326-D202437-DE
Reçu le 03/04/2024

République Française
Département de la charente
Commune de Maine de Boixe

EXTRAIT DE DELIBERATION DE LA COMMUNE DE MAINE DE BOIXE

délibération :
2024-3-7

L' an deux mille vingt quatre, le mardi 26 mars à 18 h 45, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Mairie de Maine de Boixe, 28 Rue Principale à MAINE DE BOIXE, sous la présidence de Madame PAPILLAUD Sonia, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 10

Date de convocation du : 20 Mars 2024

Présents : 10

Présents : Madame PAPILLAUD Sonia, Madame DURUISSEAU Françoise, Madame BROUSSE Amélie, Monsieur VALENTIN Alban, Monsieur BERTHAULT Patrick, Monsieur COUTURIER Patrick, Madame BLANCHETON Lucie, Monsieur BELY Gérard, Madame DALLET Séverine, Monsieur SUCQUET François

Votants : 10

Absent(s) :

Objet : Avis PPG SYBTB

Excusé(s) :

Secrétaire de Séance : Madame Séverine DALLET

La commune de Maine-de-Boixe est concernée par le programme pluriannuel de gestion du SYBTB (Syndicat d'aménagement des rivières du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonnière), car elle fait partie des bassins versants, par conséquent il convient de donner un avis sur ce PPG.

Considérant que le PPG proposé par le SYBTB est adapté aux différents changements climatiques et aux assèchement des milieux aquatiques et qu'il vise à restaurer les milieux aquatiques et humides mais aussi à préserver la biodiversité et à améliorer la quantité et la qualité de l'eau disponible sur notre bassin.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :
EMET UN AVIS FAVORABLE sur le PPG du SYBTB.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 26/03/2024, transmis en sous-préfecture et
rendu exécutoire le 03/04/2024

Le Maire
Sonia PAPILLAUD

